

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 5 mars 2019 à laquelle étaient présents(es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Marcel Bouchard, François Laprise, René Frappier, Armande Bouchard et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Était absente : Madame Anne Breton.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-22

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2019

2019-03-23

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2019-03-24

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-six mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-quatre sous (36 996.54\$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille quatre cent trente-deux dollars et seize sous (3 432.16\$) pour les salaires, pour un total de quarante mille quatre cent vingt-huit dollars et soixante-dix sous (40 428.70\$).

Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

REGISTRE DES ARMES À FEU

2019-03-25

ATTENDU QUE la Loi sur l'immatriculation des armes à feu est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

ATTENDU QU'un mouvement s'organise au Québec contre le registre des armes à feu (plus spécifiquement la « Loi sur l'immatriculation des armes à feu »), particulièrement dans les milieux ruraux, où de nombreux chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs et citoyens jugent ce registre intrusif et inefficace;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens se sont mobilisés afin de demander au conseil municipal d'appuyer leur revendication auprès du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a pris connaissance des différents documents et commentaires en lien avec la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;

ATTENDU QUE la municipalité appuiera sans réserve l'adoption de mesures concrètes visant à assurer la sécurité de la population;

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, la Loi sur l'immatriculation des armes n'atteint pas le principal objectif visé, soit d'assurer la sécurité publique;

ATTENDU QU'il y aurait actuellement près de 75 % des armes en circulation qui ne seraient pas encore enregistrées, et ce, malgré le fait que la date limite soit dépassée;

ATTENDU QU'un tel constat prouve hors de tout doute que les utilisateurs désapprouvent massivement l'implantation du registre, rendant par le fait même l'application de mesures coercitives ingérable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Frappier, appuyée par Monsieur René Frappier;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'une année à la Loi sur l'immatriculation des armes à feu dans sa forme actuelle;

DE PROPOSER que soit organisée une vaste consultation regroupant les différents intervenants provenant tant des régions que des centres urbains afin de s'assurer que les objectifs de l'implantation d'un registre soient atteints, et ce, à la satisfaction de tous;

QUE tous les moyens soient mis à contribution pour s'assurer que le débat entourant le sujet se fasse d'une façon civilisée, dans le respect de tous et chacun;

QUE copie de la présente soit transmise au Premier Ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité publique, à la députée d'Abitibi-Ouest ainsi qu'au préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE D'INCENDIE

2019-03-26

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyé par le conseiller François Laprise, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

QUE : la Municipalité de Chazel adopte le Rapport annuel d'activité 2018 du Plan de mise en œuvre de Chazel, dans le cadre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI), tel que présenté par le conseiller Yves Frappier.

CONTRAT PROJET D'ART POUR SALLE COMMUNAUTAIRE

2019-03-27

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que suite à la présentation du projet d'art fait par Monsieur Jacques Baril, pour notre nouvelle salle communautaire. Le conseil approuve le projet, qui représente bien la municipalité de Chazel, et autorise M. Daniel Favreau, maire, à signer le contrat pour la sculpture de l'original cornu.

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

2019-03-28

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir de Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipal 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Chazel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire

partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Authier-Nord, d'Authier et de Macamic pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Madame Priscillia Lefebvre, directrice général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 178
CONCERNANT LES ANIMAUX

2019-03-29

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de réviser la réglementation sur les animaux adoptée en 1998;

ATTENDU QUE les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre 8-3.1) dont l'application relève du MAPAQ;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la municipalité de Chazel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 5 février 2019;

ATTENDU QUE ce règlement abroge tout règlement antérieur à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel adopte le règlement # 178 sur les animaux.

CONSTATS D'INFRACTIONS SPCA D'ABITIBI-OUEST

2019-03-30

Il est proposé par la conseillère Armande bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel mandate la SPCA d'Abitibi-Ouest à émettre des constats d'infractions sur son territoire et en son nom pour tous contrevenants au règlement sur les animaux.

SIGNATURE CONTRAT SPCA D'ABITIBI-OUEST

2019-03-31

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) d'autoriser Monsieur Daniel Favreau, maire, à signer le contrat avec la SPCA d'Abitibi-Ouest pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, et pour un montant de mille dollars (1 000\$).
Cette dépense est autorisée par le conseil et les crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

NOM DE LA NOUVELLE RUE
SECTEUR PETITE MAISON

2019-03-32

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel à un nouveau développement pour la construction de petites maisons;

CONSIDÉRANT QUE ce projet demande à avoir une nouvelle rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) qu'une demande soit présentée à la Commission de Toponymie afin de faire officialiser le nom de rue Chevalier, en l'honneur du chevalier de Chazel origine du nom donné à la Municipalité. Par le fait même, la municipalité de Chazel autorise Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, à signer tous documents à ce sujet.

CONTRAT DE SERVICICE GYVA

2019-03-33

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel souhaite renouveler le contrat d'entretien du photocopieur avec la boutique du bureau Gyva inc. pour un montant de neuf cent trente et un dollars et trente sous (931.30\$). Par le fait même, elle autorise la directrice générale, Priscillia Lefebvre, à signer ce contrat.
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

PROJET NOUVEAU HORIZON

2019-03-34

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que suite à la demande approuvée pour le programme nouveau horizon, la municipalité de Chazel mandate Monsieur Daniel Favreau, maire, Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, ainsi que Monsieur Marcel Bouchard, conseiller, à faire les achats pour ce projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

2019-03-35

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h50.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre
Secrétaire trésorière adjointe

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 2 avril 2019.